



La Celle Saint-Cloud

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD PAR
DECLARATION DE PROJET ET SUR LE DECLASSEMENT D'EMPRISES DE
TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Par arrêté municipal du 23 juin 2020, une enquête publique unique, est organisée pour une durée de 33 jours, à compter du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 2 octobre 2020.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment le dossier de mise en compatibilité du PLU, la notice, le procès-verbal d'examen, les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, le dossier de l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et le dossier de déclassement d'emprises de terrain du domaine public communal.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur support papier et support informatique au service urbanisme de la commune aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, et à l'accueil de la mairie les samedis de 9h00 à 12h00.

- sur le site Internet de la ville : www.lacellesaintcloud.fr, (« rubrique Grands Projets »).

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, ouverts à cet effet à la mairie. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Service Urbanisme, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, 8E avenue Charles de Gaulle, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD. Elles seront annexées aux registres tenus à disposition en mairie. Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur, du 31 août 2020 et 2 octobre 2020 inclus, par voie dématérialisée à l'adresse suivante : plu-enquetepublique@ville-lacellesaintcloud.fr

Les observations et propositions transmises par voie postale, électronique ou reçues par Monsieur le Commissaire-Enquêteur lors des permanences de l'enquête, seront mises en ligne sur le site internet de la ville.

Monsieur Alain COVILLE, ingénieur électromécanicien et chef d'entreprise, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur. Il reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans le hall Ouest de l'Hôtel de Ville, 8^E avenue Charles de Gaulle, aux jours et horaires suivants :

- Mercredi 2 septembre de 9h30 à 12 h30
- Samedi 26 septembre de 9h à 12h
- Lundi 14 septembre de 17h à 20 h
- Vendredi 2 octobre de 14 h à 17 h

Dans le cadre de la lutte contre la prorogation du virus COVID-19, toutes les mesures seront mises en œuvre pour assurer la sécurité des personnes dans le contexte sanitaire actuel.

La déclaration de projet sera adoptée en Conseil Municipal, qui approuvera la mise en compatibilité du PLU. La déclaration de projet emportera, alors, approbation des nouvelles dispositions du PLU. Le Conseil Municipal se prononcera par ailleurs, sur le projet de déclassement d'emprises de terrain du domaine public communal. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de La Celle Saint-Cloud ainsi que sur le site internet de la mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.